

Zeitschrift:	Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement = Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire = Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio
Herausgeber:	geosuisse : Schweizerischer Verband für Geomatik und Landmanagement
Band:	104 (2006)
Heft:	7
Artikel:	Particularités d'une amélioration foncière : le remaniement parcellaire viticole de Montet, commune de Bex
Autor:	Sautier, J.-L.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-236340

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Particularités d'une amélioration foncière

Le remaniement parcellaire viticole du Montet, commune de Bex

Le syndicat AF du Montet s'est constitué en 1985, sur un périmètre de 48 ha, avec pour but une amélioration intégrale viticole associée à une consolidation des sols. Une formation géologique particulière à base de gypse affleure en maints endroits sous la forme de falaises qu'il a fallu purger. Un réseau de 13 chemins en béton et gravelés dessert 32 parcelles au Nouvel état. Les eaux de surface sont dirigées vers des bassins d'infiltration. Certains ouvrages (chemins et murs) ont nécessité des mesures d'intégration paysagère et écologique particulières.

Die Meliorationsgenossenschaft Montet wurde 1985 gegründet, mit dem Ziel, in einem Rebbergperimeter von 48 ha eine Gesamtmeilioration mit Bodenschutz durchzuführen. An manchen Orten kam Gipsstein in Form von Felswänden zum Vorschein, die es zu entfernen galt. Ein Netz von 13 Beton- und Kieswegen erschliesst die 32 Parzellen des neuen Bestands. Die Oberflächengewässer werden in Sickerbecken abgeleitet. Bei einzelnen Werken (Wege und Mauern) waren besondere ökologische und landschaftliche Eingliederungsmassnahmen zu treffen.

Il Sindacato di bonifiche fondiarie del «Montet» si è costituito nel 1985 su un perimetro di 48 ha, nell'intento di apportare una bonifica viticola integrale, abbinata al consolidamento del suolo. In diversi luoghi è infatti apparsa una specifica formazione a base di gesso, sotto forma di parete rocciosa, che bisognava eliminare. Una rete di 13 sentieri in calcestruzzo e ghiaia collega le 32 parcelle del nuovo stato. Le acque di superficie sono dirette in bacini d'infiltrazione. Alcune opere (sentieri e muri) hanno richiesto specifiche misure d'integrazione paesaggistica ed ecologica.

J.-L. Sautier

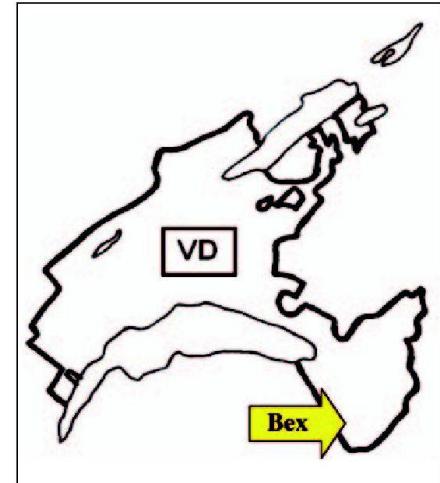
Les buts du syndicat

Le Syndicat d'améliorations foncières du «Montet» s'est constitué le 20 septembre 1985 avec pour buts:

- le regroupement de la propriété foncière
- la construction de chemins et d'ouvrages d'évacuation des eaux
- l'aménagement de parcelles viticoles
- la mise en place d'un réseau d'adduction d'eau de sulfatage



Fig. 1: Vue générale du coteau du Montet.



- la consolidation des sols.

Etat d'avancement

À ce jour les principales étapes administratives du syndicat se résument comme suit:

- enquête sur le périmètre
- expertise fédérale
- enquête sur l'avant-projet des travaux collectifs
- décision de principe de la Confédération
- enquête sur le nouvel état et modifications du projet d'exécution
- allocation de deux étapes de travaux.

Etablissement du projet

Le projet d'exécution a été établi sur la base d'un relevé photogrammétrique au 1: 500 et selon les lignes directrices de



Fig. 2: Chemin no 1, accès vers les Hauts du syndicat.



Fig. 3: Chemin de base avec consolidation des sols.



Fig. 4: Accès intermédiaire et purge des falaises.

l'avant-projet des travaux collectifs établi au 1:2000. De nombreuses difficultés sont vite apparues.

Travaux anticipés

Suite à l'effondrement d'une partie de la route du signal, un projet d'exécution de travaux anticipés a été mis à l'enquête publique en juin 1995. Ces travaux importants et gourmands en crédits sont aujourd'hui réalisés.

Lors de la préparation du projet des travaux anticipés, une étude de l'état des falaises dans le vignoble s'est avérée nécessaire. Cette étude a débouché sur un projet de travaux de purge des falaises.

Difficultés géologiques et géotechniques

La colline du Montet est une formation rocheuse à base d'anhydrite et de gypse. Ce dernier constitue la partie supérieure du substratum rocheux de cette formation géologique singulière et affleure en maints endroits. Le gypse s'altère rapidement quand il est soumis aux intempéries, ce qui crée des zones peu sûres et très instables. Le terrain de couverture sablo-limoneux, peu argileux, constitue une couche d'épaisseur très variable, favorable à la culture de la vigne.

Travaux géométriques

A la création du syndicat, en 1985, on comptait 107 propriétaires pour 220 parcelles. Suite à des ventes de particulier à particulier et à l'acquisition de parcelles, l'ancien état comportait finalement 89 propriétaires et 221 parcelles. Avec seulement quatre exploitations relativement importantes, réparties en une dizaine de propriétaires. Pour le reste, il s'agit de petits propriétaires dont l'activité agricole est accessoire.

Ouvrages et chemins

Le réseau de chemins comprend la construction, la réfection et l'amélioration de treize chemins, tous situés à l'intérieur du périmètre de 48 ha du syndicat. Des ouvrages complémentaires, comprenant essentiellement des murs de soutènement et quelques estacades complètent les ouvrages de base.

Les murs de soutènement amont et aval sont de type poids, réalisés en béton armé avec un parement en maçonnerie de pierres appareillées. Des ancrages passifs sont mis en place là où le gypse sain est apparent, afin de diminuer le volume des semelles de fondation.

	Ancien état	Nouvel état
Sous-périmètres	hectares	hectares
• agricole	4.49	4.95
• forestier	9.75	10.17
• viticole	33.66	33.69
Total	47.90	48.81

Tab. 1: Résultat géométrique du remaniement.

	Ancien état	Nouvel état
Nombre de propriétaires possédant plus d'une parcelle	33 (37%)	11 (12%)
Nombre de parcelles	158	32
Nombre de parcelles par propriétaire	4.8	2.9
Taux de regroupement		79.7%

Tab. 2.



Fig. 5: Une infrastructure adéquate.

	francs
Chemins, murs et ouvrages d'évacuation des eaux de surface	7 515 000
Ouvrages de consolidation des sols	4 262 000
Mise sous terre de conduites électriques	64 000
Adduction d'eau de sulfatage	390 000
Remaniement parcellaire, travaux géométriques	1 634 000
Total	13 865 000
Travaux subventionnables au titre améliorations foncières (1995)	7 480 000
Prix estimatifs 2000	
Cette différence s'explique par le fait que seuls les travaux géométriques et les ouvrages de base du remaniement (chemins principaux, murs liés aux chemins et ouvrages hydrauliques) sont admis au subventionnement).	

Tab. 3: Coûts.

Une partie des chemins a été réalisée avec un revêtement en béton, alors que d'autres parties présentent un revêtement gravelé. Sur un tronçon en pente ou sinueux d'un chemin gravelé, une application bitumineuse bi-couche, complétée par la pose de rigoles transversales, assurent la stabilité.

Certains chemins touchent des zones très sensibles d'un point de vue écologique. Des mesures spéciales de protection sont mises en place et comprennent l'utilisation de matériaux calcaires, la création de bandes herbeuses de 0.3 à 0.5 m au pied des talus amont, l'enfouissement de pierres dures dans les bandes herbeuses, le rabotage limité de parois de gypse.

Les eaux

Dans la majorité des secteurs équipés de chemins gravelés, les eaux de surface ne sont pas récoltées et s'écoulent directement dans le sol. Par contre, la totalité des eaux de ruissellement des zones avec des chemins bétonnés sont récoltées au moyen de collecteurs et acheminées vers des dépotoirs. Les volumes et surfaces des bassins d'infiltration, au nombre de quatre, ont été calculés sur la base d'essais d'infiltration. Le temps de retour est de dix ans.

En outre, un réseau d'eau de sulfatage a été mis en place en même temps que l'exécution du réseau de chemins.

ABONNEMENTS **BESTELLUNGEN**
unter folgender Adresse

SIGmedia AG

Pfaffacherweg 189, Postfach 19
CH-5246 Scherz
Telefon 056 619 52 52
Telefax 056 619 52 50

Jahresabonnement 1 Jahr:
Inland sFr. 96.-, Ausland sFr. 120.-